

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2010 A 20 HEURES

**Présents :** MM NAUX Louis, GILBERT Michel, MEUNIER André, VENUAT Eric, GONNET René, VAJDIC Laurent, VADROT Philippe, GUYOT Jean-Joseph, LACAMBRE Eric, Mmes CATINOT Mylène, DRURE Sylvie, DE BOURMONT Marie-Odile, ROSSEEL Christine,

**Absent(s) :** M. PHILIPOT Jean-Paul

M. MORIZOT Christophe, absent, avait donné procuration à M. VENUAT Eric

**Secrétaire de séance :** Mme DRURE Sylvie

**Date de la convocation :** le 1<sup>er</sup> avril 2010

Mme DE BOURMONT demande des précisions sur le circuit de transport scolaire suite à la demande d'arrêt aux Michauds qui a été refusée. Copie du courrier adressé aux demandeurs par le conseil général est lu à l'assemblée. Mme DE BOURMONT précise qu'il lui avait été dit qu'un taxi avait été proposé à ses locataires alors qu'il n'en est rien, une indemnité leur a été proposée, ce qui n'est pas la même chose. Ce problème de circuits de transports scolaires est une situation délicate pour laquelle une solution n'est pas facile.

Le précédent compte rendu est approuvé par l'assemblée, M. VENUAT fait remarquer que M. VAJDIC qui avait donné procuration à une personne en ayant déjà une a apporté une nouvelle procuration de vote alors que la séance était déjà ouverte.

### **Vote budget primitif 2010 service public assainissement :**

- Fixation du prix du m<sup>3</sup> à 0,81 € en assainissement. Les personnes raccordées au réseau utilisant un puits personnel seront assujetties à la taxe d'assainissement sur la base d'une consommation de 30 m<sup>3</sup> d'eau par personne au foyer.

<i>Dépenses de fonctionnement :</i>	21 565,00
011 – Charges à caractère general	15 978,00
012 – Charges de personnel	1 000,00
042O – Dotation aux amortissements	4 587,00
<i>Recettes de fonctionnement</i>	21 565,00
70 – Vente de produits fabriqués	10 669,00
042O – Produits exceptionnels d'ordre	2 392,00
002 – Résultat d'exploitation reporté	8 504,00
<i>Dépenses d'investissement :</i>	23 993,00
040O – Opérations financières d'ordre	2 392,00
23 – Immobilisations en cours	21 601,00
<i>Recettes d'investissement :</i>	23 993,00
040O – Opérations financières d'ordre	23 993,00

Le conseil municipal, après délibération, et à 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, adopte le budget primitif tel que présenté ci-dessus.

M. le Maire explique que le service départemental de l'eau est réservé quant à l'utilisation de macrophytes à la station car ce sont des plantes envahissantes.

Il est proposé d'aérer le sable, et de planter sur le pourtour et l'axe central du millepertuis qui retiendra le terrain et étouffera l'herbe, ce qui évitera l'utilisation de désherbant.

### **Vote budget primitif 2010 commune :**

- Fixation des 3 taxes directes locales :	2009	2010
• Taxe habitation	7,54	7,54
• Taxe foncier bâti	8,62	8,62
• Taxe foncier non bâti	28,76	28,76
• Taux relais taxe professionnelle	/	9,46

Le conseil municipal, à 9 voix pour, 4 contre et 1 abstention, décide le maintien des taux 2009 pour l'année 2010.

- Fixation de la redevance chauffage à 850 € pour l'année 2010 pour le logement de l'école à l'unanimité,

- Fixation du montant de l'attribution fournitures scolaires à 65 € par enfant pour l'année 2010-2011 à l'unanimité,

- Fixation du montant de l'attribution des crédits de Noël par classe à 160 € à l'unanimité.

- Participation déficit centre social : M. le Maire présente à l'assemblée le rapport financier établi par le centre social et les questions à poser au conseil municipal. Une participation de 2 796,76 € est demandée à la commune de Cossaye pour combler le déficit budgétaire du centre social, en plus de sa participation annuelle. Après en avoir délibéré et évoqué les différentes solutions possibles pour que le centre social essaie de retrouver un équilibre budgétaire, le conseil municipal considère que cette structure est utile pour beaucoup de familles, et décide à 10 voix pour et 4 abstentions, de verser la participation supplémentaire demandée pour cette année.

Il sera demandé au conseil d'administration du centre social de voter un tarif plus élevé pour les familles non domiciliées sur les communes du canton mais dont les enfants fréquentent le centre social du canton.

Présentation du budget primitif communal :

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	550 804,00
011 – Charges à caractère général	212 405,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	194 626,00
014 – Atténuation de produits	
65 – Autres charges de gestion courante	84 559,00
66 – Charges financières	3 117,00
67 – Charges exceptionnelles	
023 – Virement à la section d'investissement	56 097,00
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	550 804,00
70 – Produits des services, du domaine	23 123,00
73 – Impôts et taxes	149 258,00
74 – Dotations, subventions et participations	218 463,00
75 – Autres produits de gestion courante	61 400,00
013 – Atténuation de charges	10 260,00
76 – Produits financiers	565,00
002 – Résultat reporté	87 735,00
<u>Dépenses d'investissement :</u>	293 516,00
205 – Logiciels	5 000,00
2118 – Autre terrain (place église)	700,00
2132 – Acquisition immeuble de rapport	33 000,00
21571 – Acquisition matériel roulant	22 000,00
2183 – Matériel bureau et informatique	4 000,00
2184 – Mobilier	3 000,00
2188 – Autres	5 000,00
1641 – Emprunts	13 084,00
16818 – Autres emprunts	388,00
165 – Dépôts et cautionnements versés	5 000,00
P07/2313 – Réhabilitation propriété Rosier	100 000,00
P10/202 – Elaboration carte communale	7 500,00
P13/2031 – Frais d'étude (AVP 21)	5 400,00
P13/2315 – Aire de Loisirs	4 944,00
P16/202 – Etude église	3 000,00
P16/2313 – Travaux église	17 000,00
P17/2312 – Voirie 2010	22 500,00
P65/2313 – Travaux de bâtiments communaux	42 000,00
<u>Recettes d'investissement :</u>	293 516,00
001 – Excédent investissement reporté	96 833,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	56 097,00
024 – Produits des cessions d'immobilisations	63 000,00
10222 – FCTVA	19 042,00
1324 – Communes (Ecole Numérique Rurale)	1 320,00
165 – Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
P07/1322 – Région propriété Rosier	14 400,00
P09/1323 – Département/DCE 2008	11 112,00
P14/1323 – Département/DCE 2009	11 112,00
P17/1323 – Département/DCE 2010	5 556,00
P65/1321 – DDR Agence postale communale	3 040,00
P65/1341 – DGE cantine scolaire	7 004,00

Le conseil municipal, après délibération, et à 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, adopte le budget primitif tel que présenté ci-dessus.

**Contrat SEGILOG** : M. le Maire présente à l'assemblée le contrat proposé par la société SEGILOG pour la mise en place, la formation et le suivi de l'ensemble des logiciels nécessaires au fonctionnement de la mairie. Le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 contre, donne pouvoir au maire pour signer le contrat correspondant.

M. le Maire informe l'assemblée que le Comité des Fêtes de Toury Lurcy ne prend plus la salle des fêtes de Cossaye pour organiser leur manifestation à cause de son tarif trop élevé pour les personnes extérieures à la commune. Il leur a suggéré un regroupement avec Cossaye. Plusieurs conseillers trouvent que cela ne concerne pas la commune mais les associations entre elles.

### **QUESTIONS DES CONSEILLERS :**

Mme CATINOT Mylène : signale que des chiens divaguent dans Fauveau et rentrent dans les propriétés privées. Elle demande également qu'un traitement des taupes soit fait sur le terrain de football. M. VENUAT souhaiterait qu'une équipe vienne jouer sur le terrain de Cossaye, ceci justifierait davantage son entretien par les employés communaux. D'autre part, ayant vu qu'une maison était à vendre dans le bourg, elle demande si la commune compte s'en porter acquéreur.

M. GONNET René : signale qu'il y a urgence pour remplacer les traverses du Pont des Cornats. Les planches sont arrivées, elles seront posées dès que possible.

M. VAJDIC Laurent : relaie le mécontentement de ses voisins sur la pose de la borne d'incendie juste le long de leur mur de clôture. M. le Maire répond que la question a été vue, la borne est installée sur le domaine public suivant la présence des canalisations, elle ne sera pas déplacée.

M. VAJDIC demande également quand les caniveaux et canalisations seront nettoyés afin d'éviter les problèmes de débordement lorsqu'il pleut.

Il signale également un problème de vitesse pour les véhicules qui descendent de la route de Laménay et demande si quelque chose peut être fait.

Il termine en demandant que des panneaux « Chiens tenus en laisse » soient installés à l'étang, au stade de tennis et de football afin d'éviter d'éventuels accidents ; de même que des panneaux « décharge interdite » à l'étang.

M. GUYOT Jean-Joseph : signale qu'on lui a demandé un éclairage à l'angle du chemin de Fauveau. M. le Maire n'y est pas favorable, craignant qu'une acceptation n'entraîne une recrudescence des demandes.

M. GUYOT demande également si le conseil municipal pourrait étudier la possibilité de raccordement de Fauveau et les Craies à la station d'épuration, avec une pompe de relevage.

Il demande où on en est concernant les deux commissions « bâtiment ». Il lui est répondu que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. LACAMBRE Eric : demande où en sont les devis pour l'aménagement de la bibliothèque. Pour l'instant, rien n'a encore été fait.

Il demande une utilisation modérée du désherbant sur la commune.

Mme DRURE Sylvie : informe l'assemblée que le camion pizza ne vient plus depuis plusieurs semaines, elle demande si un courrier a été reçu en mairie pour avoir des explications. Il est répondu par la négative. Elle signale également que la maison jouxtant la propriété communale de la route de Decize est également à vendre, elle demande si la commune compte faire une proposition d'achat.

M. VENUAT précise qu'il est surpris de constater que les deux personnes proposant des achats de propriété étaient opposées à un éventuel achat de la propriété à vendre sur la place de la bascule. La question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Mme DRURE demande à M. VENUAT de présenter le montant des dépenses à prévoir pour la création d'un lotissement puisque les chiffres ont aujourd'hui été reçus. Elle demande une prise de position du conseil municipal. Il est répondu qu'il faudra une autre réunion du conseil municipal pour étudier correctement ce vaste programme, il semble que pour l'année 2010, cela ne soit pas envisageable.

Mme DRURE demande si M. le Maire a répondu au courrier qui a également été adressé à chaque conseiller municipal. M. le Maire signale qu'une réponse sera faite et que la petite barrière va être enlevée.

Mme DE BOURMONT Marie-Odile : signale que le petit panneau « interdit à tout véhicule » au Pont des Cornats est en train de se coucher.